



GÉNÉRATION2

LE RGPD POUR LES NULS

FORMATION D'UNE JOURNÉE
COLLABORATIVE, LUDIQUE & PRATIQUE

+33 1 40 23 00 84

www.generation2.coop

Paris, 18ème

contact@generation2.coop

LE RGPD POUR LES NULS



Description de la Formation

RGPD Késako ? Le règlement général de protection de données entre en vigueur le 25 mai 2018 après deux années préparatoires. Tant d'acronymes, de nouvelles contraintes juridiques et organisationnelles à intégrer, le tout en si peu de temps ! Mais où en sont vos pratiques numériques ? Vos outils sont-ils aux normes ? Qu'est-ce que cette réglementation implique pour votre organisation ? Quels sont les risques à ne pas être en conformité ? Pas de panique, Génération2 vous accompagne de manière accessible et ludique dans votre mise à jour RGPD. Notre ambition est d'aider les petits et moyens acteurs de l'ESS à trouver leur chemin sur ce terrain encore incertain. Par des témoignages, des auto-diagnostics, des ateliers d'intelligence collective variés et grâce à l'expertise de notre formatrice Jeanne Brébédier, nous vous proposons une formation complète en deux modules d'un jour (au choix) qui vous permettra d'appréhender le grand jour. Les prix sont dégressifs, adaptés à la taille de votre structure.

Objectifs de la formation

- Comprendre les implications concrètes du RGPD pour votre organisation
- Proposer une feuille de route dans votre organisation pour rester efficace et en conformité avec la loi

Public : pas de prérequis demandé

Cette formation s'adresse aux bénévoles, responsables d'associations et de fondations. La formation concerne particulièrement les projets qui ont peu de moyens et qui souhaitent se développer ou exister. Quota limité de personnes pour 1 jour seulement en fonction des priorités.

Mais le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

- Le règlement général sur la protection des données, est un nouveau dispositif qui entre en vigueur le 25 mai prochain après 4 ans de négociations. Il s'appliquera au niveau européen et remplace les 28 législations actuellement existantes.

En quoi cela concerne-t-il les associations ?

- Les associations, comme tout autre organisme traitant des données personnelles, se verraient dans l'obligation de déclarer ce traitement à la CNIL, et de le justifier. Tout traitement de données, devra être justifié par l'association qui devra également être en mesure de prouver le consentement des personnes concernées.

A quoi cela s'applique-t-il ?

- Le RGPD protège les données personnelles des personnes physiques c'est-à-dire les adresses mail, nom, prénom, courriel, localisation et même les avis clients etc. L'objectif est d'augmenter la transparence de l'utilisation des données personnelles et de donner plus de pouvoir aux citoyens sur le traitement de leurs propres données.

Comment ça fonctionne ?

- Avec le RGPD, le consentement des individus sur la collecte des données sera obligatoire. Les individus auront un droit d'accès, un droit de traitement mais également un droit à l'oubli. L'organisme doit la transparence sur le traitement des données et a le devoir de protéger ces données.

Mais s'il y a un problème qu'est-ce qu'il se passe ?

- En cas de violation des données, l'organisme qui les a collectées, a 72h pour faire une déclaration au CNIL, lequel préviendra les personnes concernées si cette violation met en péril ses droits et libertés personnels. En cas de manquement, l'organisme doit justifier son retard ou sera soumis à une sanction pouvant atteindre jusqu'à 4% de son chiffre d'affaires.

LE RGPD POUR LES NULS



PROGRAMME MODULE 1

- 9h
Accueil & Présentation
- 9h30
Ice breaker
- 10h-11h20
Associations & fondations : vos pratiques numériques - pourquoi et comment manipulez-vous vos données ?
- Workshop
 - Données globales
- 11h40-12h50
A la découverte du RGPD
- Pourquoi le RGPD
 - Qui est concerné & ce qui concerne les associations
 - Les grands principes
- 14h-16h
Témoignages d'experts et d'utilisateurs et Discussion
- AssoConnect
Simplon
Fondation de France ou Apprentis d'Auteuil ou Secours Catholique
AFF
- 16h30-17h30
Ce que le RGPD va changer dans vos pratiques numériques
- Les grands changements - les Do & Don't
Atelier de réflexion

PROGRAMME MODULE 2

- 9h
Accueil & Présentation
- 9h30
Ice breaker
- 10h-11h
Du côté des parties prenantes
- Quels sont leurs droits ?
 - Qu'est-ce qui change pour votre organisation dans la relation à vos parties prenantes ?
- 11h20-12h30
Workshop : Les nouveaux parcours numériques de vos usagers après le RGPD (Design thinking & restitutions par groupe)
- Donateurs
 - Bénévoles
 - Bénéficiaires
- 14h-16h
Les étapes clés pour bien mener la mise en conformité
- 16h10-16h40
Écrivez la feuille de route de votre organisation
- 16h45-17h30
Restitutions et discussion
- 17h30-19h
Évaluation de la formation

LE RGPD POUR LES NULS



FORMATEUR



Steven Bertal, Directeur associé de Génération2, plonge très tôt dans le monde de l'entrepreneuriat politique puis social, à l'international comme en France. Passionné par l'égalité des chances et l'alimentation durable, il a d'abord été business manager pour un projet de développement agricole chez Gawad Kalinga (Philippines). Il est ensuite adjoint de direction de l'association Yump France, devenue Time25start, puis travaille à la création d'une entreprise sociale et d'un fonds de dotation dans l'agriculture bio. Au sein de Génération2, Steven conseille les associations, entreprises et entreprises sociales sur leur stratégie d'engagement sociétal, l'ingénierie de projets et leur business model. Il pilote également le Bureau d'études du Cabinet (veille, prospective et cartographies). Il est également membre de plusieurs organisations citoyennes et think tanks dans les champs de la prospective et de l'ESS, et il est co-fondateur et Secrétaire du Social Good Accelerator, une association de plaidoyer pour la co-innovation sociale et technologique en Europe. Il est également administrateur de la Fonda.

GÉNÉRATION2

Créé en 2013, Génération2 est un cabinet conseil intégré, spécialisé en mécénat, collaboratif, investissements citoyens et partenariats associations-entreprises.

En 2017, la SARL se transforme et passe en statut coopératif (SCOP) pour promouvoir et soutenir l'économie sociale et solidaire, en conseillant les organisations, gérant des projets d'utilité sociétale. Le cabinet travaille principalement avec les directions RSE des entreprises, accompagnées plus particulièrement leur R&D sociétale et leurs relations avec la société civile.

Notre métier/Notre mission : G2C soutient les organisations qui s'engagent pour un monde meilleur :

- en mobilisant l'intelligence sociétale pour positionner leur rôle et leur impact (Bureau d'études);
- en accompagnant la conception et le développement de leurs projets (Conseil en partenariats et ingénierie de programme);
- en valorisant leur engagement par l'élaboration d'une stratégie de communication adéquate (Conseil);
- en permettant à leurs équipes de gagner en autonomie et en compétences sur ces sujets (Formation)

TARIFS

Petites & moyennes assos et fondations (moins de 50 salariés)	Hors Taxes	300 €
	TTC	360 €
Grandes assos et fondations	Hors Taxes	399 €
	TTC	478 €